

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 02/02/2021**

Année scolaire : 2020 – 21

Numéro de séance : 03

Date de convocation : 12/11/2020  
Présidence de : M. Sylvain SOUCHON  
Quorum : 12  
Nombre des présents : 16  
Nombre d'absents excusés : 7

X	Avis ou vote	page	Numéro d'acte	Pièces Jointes	
				désignation	N°
1   Approbation du compte-rendu du CA du 24 novembre 2020	vote	3			
2   Approbation de l'ordre du jour du présent CA	vote	3			
3   Marché de fourniture de l'électricité	vote	3	31 - TR		
4   Tarifs des dégradations	vote	3	32 - NTR		
5   Don de l'APE pour une sortie scolaire	vote	3	34 - NTR		
6   Préparation de la rentrée   Vote du TRMD	vote	4	33 - TR		
7   Charte « Mon collège s'engage »	avis	5			
8   Protocole sanitaire du 01 février 2021	avis	6/7			

Ce Conseil d'Administration s'est déroulé en présentiel (4 personnes) et en visio-conférence (12 personnes) et les votes ont été effectués en ligne.

## PRESENCE AU CONSEIL

P | Présent  
 V | Le membre était présent mais à distance.  
 A | Absent  
 E | Excusé

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		P	A	E	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	SOUCHON Sylvain	X					
	Adjoint Gestionnaire	CLERICI Roland	X					
	CPE	CHARRETTE Sandra	V					
Elus locaux	Collectivité de rattachement	WEISS Maurice			X			
	Groupement de commune	CHANTRE Michel	V					
	Commune siège	VAREILLE Nadège	V					
Personnalité qualifiée		HAOND Sébastien			X			
<b>Total : 5 sur 7</b>								

Personnels de l'établissement	Représentants des personnels enseignants	THIERS Clémentine	V					
		HAENEN Christel	V					
		BORTOT Katy	V					
		TESTA Fabien			X			
		VASSEUR Lauriane	V					
		CHAMBRON Anne	V					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MOUNIER Arlette	X					
		MOUNIER Teddy			X			
<b>Total : 6 sur 8</b>								

Parents d'élèves et élèves	Représentants des parents des élèves	CLARET Marianne	V				X	
		VIALATTE Stéphanie	X					
		VAREILLE Nathalie	V					
		GADDINI Myriam	V					
		CHANTRE Noémie		X				
		LUET-MAUJEAN Stéphanie		X				
	Représentants des élèves	KORNIG Ambre		X				
		PICQ-DELOBRE Mahé	V					
<b>Total : 5 sur 8</b>								

## COMPTE-RENDU

### **Point n°1 : Approbation du compte rendu du CA n°1 du 05/11/2020**

Monsieur le Principal demande aux membres s'ils ont des commentaires et propose de passer au vote du PV du CA n°2 du 24/11/2020.

**Résultats du vote : 15 pour, 1 abstention**

### **Point n° 2 : Approbation de l'ordre du jour**

Monsieur le Principal demande aux membres s'ils ont des commentaires et propose de passer au vote de l'ordre du jour.

**Résultats du vote : 14 pour, 2 abstentions**

### **Point n° 3 : Marché de fourniture de l'électricité**

Le précédent marché de fourniture d'électricité est arrivé à terme le 31/12/2020.  
Le conseil départemental a choisi comme nouveau fournisseur – EDF- et nous propose de nous engager avec ce fournisseur pour une durée de 2 ans.  
Le marché court du 01/01/2021 au 31/12/2022.  
Le CA vote l'engagement avec EDF.

**Résultats du vote : 14 pour 2 abstentions**

### **Point n° 4 : tarifs des dégradations**

Monsieur le Principal explique que lorsque des dégradations sont commises par un élève (par exemple, lorsqu'il casse du matériel appartenant au collège, perd son carnet de correspondance, etc.), l'établissement peut facturer le remplacement.  
Il soumet aux votes du CA les tarifs auxquels les différentes dégradations sont facturées.

**Résultats du vote : 13 pour, 3 abstentions**

**Katy BORTOT s'excuse et quitte la séance  
Il reste 15 administrateurs présents**

### **Point n°5 : don de l'APE pour une sortie scolaire**

- Monsieur le Principal explique que la sortie initialement prévue au lieu de mémoire du Chambon sur Lignon est annulée en raison des conditions sanitaires qui imposent la fermeture du musée. Cependant, les conférenciers du musée se proposent d'intervenir au collège à hauteur de 4 heures par classe sous la forme d'une exposition itinérante et d'ateliers pédagogiques encadrés par Mme ROUX, Professeur d'histoire et géographie. Cette intervention coûte 4 euros par élève, coût qui serait financé par un don de l'Association des Parents d'Elèves du collège. Cette sortie n'avait pas fait l'objet d'un financement par le département et ce don permettrait donc au collège de pouvoir faire profiter les élèves de cette intervention, qui s'inscrit à la fois dans les programmes disciplinaires et dans un axe de contrat d'objectifs.
- Le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'acceptation de ce don.

**Résultats du vote : 13 pour, 2 abstentions**

## Point n°6 : Préparation de la rentrée | Vote de la répartition et du TRMD

Le principal explique les différentes étapes de préparation de la rentrée et renvoie les administrateurs à la notice technique qu'il a rédigée à leur attention :

- calcul des effectifs : il est prévu 6 divisions au collège, deux en sixième, une en cinquième, deux en quatrième et une en troisième.
- calcul de la dotation : il se fait à partir de la prévision des effectifs et se compose de trois parties :
  - une dotation pour assurer les heures d'enseignement obligatoires, soit 26 heures par division
  - une dotation supplémentaire d'autonomie à hauteur de 3 heures par division
  - une dotation d'IMP

Il précise que les deux premières dotations se cumulent et sont données en heures postes et en heures supplémentaires annuelles, ce qui peut expliquer que certains professeurs aient à compléter leur service (CSD) alors que les besoins sont bien présents dans l'établissement.

- Monsieur le Principal présente une série d'indicateurs qui mettent en avant que l'établissement absorbe un nombre d'HSA inférieur aux autres établissements du département et de l'académie et que le taux d'encadrement des élèves (H/E) est bien supérieur au collège Jovet que dans les autres collèges du département. Par ailleurs, la dotation est équivalente cette année à l'année dernière.
- Le Principal explique qu'un Conseil pédagogique et que des Conseils d'Enseignement ont permis d'établir les grands principes de répartition de la dotation d'autonomie. Ces grands principes – qui s'appuient sur les points saillants de l'évaluation du collège qui est en train d'être menée – permettent de mettre en œuvre un projet pédagogique global pour la rentrée prochaine. Les points suivants ont été décidés en Conseil pédagogique :

- > Permettre aux élèves de sixième de « devenir collégiens » en acquérant les méthodes et outils de travail de sixième
- > Une future classe de 5<sup>ème</sup> complexe, nombreuse : des élèves en difficulté qui ont besoin d'accompagnement disciplinaire
- > Des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> qui ont besoin de préparer l'entrée en seconde ou d'acquérir des méthodes de travail (préparation DNB, etc.)
- > Eviter aux professeurs d'avoir à compléter leurs services dans un autre établissement.

- Deux propositions de répartition ont alors été présentés à la Commission permanente qui, après instruction, a retenu une version présentée ce jour en Conseil d'administration. Monsieur le Principal présente alors la répartition de la dotation supplémentaire qui permet de viser les objectifs arrêtés en Conseil pédagogique :
  - 6<sup>ème</sup> | des groupes à effectifs réduits en français et mathématiques pour relancer le dispositif d'accompagnement personnalisé sur le cycle III
  - 5<sup>ème</sup> | des groupes à effectifs réduits en français, physique-chimie, SVT, anglais et français afin de répondre aux difficultés rencontrées par les élèves de cette classe
  - 3<sup>ème</sup> | des groupes à effectifs réduits en français afin d'améliorer les résultats en maîtrise de la langue
  - 2.5 heures consacrées à l'aide au travail personnel : cette enveloppe d'heures sera à répartir sur les quatre niveaux en fonction d'un projet qui fera l'objet d'un travail en Conseil pédagogique.
  - Il reste 1.5 heures non affectées pour les projets et autres formes d'accompagnement des élèves en cours d'année.
- Le Principal présente alors la répartition des heures postes et des heures supplémentaires puis le TRMD. Il indique qu'il ne propose aucune création ni aucune suppression de poste.

- Le Principal propose alors aux membres du Conseil d'administration deux graphiques qui mettent en avant que le projet de répartition permettra de viser les objectifs définis en Conseil pédagogique :
  - L'essentiel des moyens est concentré sur le niveau 5<sup>ème</sup>, niveau qui rencontre des difficultés et sur les 6<sup>èmes</sup>, niveau que l'on souhaite accueillir au collège favorablement
  - La priorité est clairement mise sur la maîtrise de la langue française et l'Aide au Travail Personnel.
- Le principal sollicite les membres du Conseil d'administration pour d'éventuelles remarques ou questions : la représentante de la mairie explique qu'il s'agit d'un équilibre difficile à trouver entre une bonne prise en charge des besoins identifiés chez les élèves et la préservation des postes dans l'établissement. Le principal acquiesce et explique qu'il a travaillé avec les professeurs pour que cette répartition puisse permettre de proposer une prise en charge pédagogique pertinente des élèves dans le respect de bonnes conditions de travail des professeurs. Il constate que certains CSD sont toutefois nécessaires.

**Résultats du vote : 13 pour, 2 abstentions**

### **Point n°7 : Charte « mon collège s'engage »**

- Monsieur le Principal explique qu'il a été sollicité par les services du département pour que le collège participe au dispositif « Mon collège s'engage » à travers la signature d'une charte qui vise 4 axes : favoriser l'achat de produits locaux, bio ou sous signe d'origine ou de qualité, valoriser le savoir-faire dans les cuisines des collèges, lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser la réduction et la valorisation des déchets et proposer un cadre de vie respectueux de l'environnement et des personnes.
- Le Principal explique que la démarche est déjà bien engagée dans l'établissement, qu'un travail se met également en place avec l'école élémentaire via les éco-délégués et que cette charte permettra un accompagnement à la fois logistique et technique du département, facilitant ainsi le pilotage de cette politique.
- Le Principal sollicite les administrateurs pour obtenir leur avis ; ils sont favorables à cette démarche.

### **Point n°8 : Protocole sanitaire du 01 février 2021**

- Monsieur le Principal explique aux administrateurs qu'un nouveau protocole sanitaire a été publié le 01 février et que ce protocole vient renforcer les mesures déjà en place, notamment sur les points suivants :
  - Port du masque grand public de catégorie 1 obligatoire
  - Distanciation de deux mètres entre les groupes constitués les temps de repas
  - Augmentation des fréquences d'aération des classes
- Le Principal et l'Adjoint gestionnaire ont échangé avec les services de la mairie afin de proposer une organisation du service de demi-pension qui permette le respect de ces nouvelles mesures. Il a été convenu que trois services de restauration seraient organisés comme suit :

	Horaire d'arrivée	Qui ?	Horaire de départ
1	11H20	CP, CE1 et école privée	12h00
2	12H10	CE2, CM1 et CM2	12h40
3	12H45	6 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	13h20

Cette organisation permet d'accueillir tous les élèves sur un temps de repas raisonnable et adapté au public accueilli. Il évite le recours à des repas froids.

- Le Principal annonce également aux administrateurs qu'il interdira désormais les personnels à se restaurer en salle des professeurs car il n'y est pas possible de respecter les deux mètres requis mais qu'une solution sera proposée dans le foyer où un micro-onde sera mis à disposition. En contrepartie, le Principal attendra des personnels qui se restaureront dans cette salle un petit entretien régulier des tables utilisées et des sols afin d'éviter de surcharger le travail des agents d'entretien qui sont déjà très sollicités en ce moment.
- Un agent demande si le temps de désinfection des tables et de préparation des couverts a été prévu dans la nouvelle organisation du service de restauration. L'Adjoint-gestionnaire confirme.
- Le représentant de la mairie se félicite qu'une énième solution ait pu être trouvée afin d'éviter les repas froids même si cela nécessitera peut-être que le temps de classe soit réduit de quelques minutes pour les élèves concernés par le premier service.
- Le représentant de la collectivité de rattachement s'interroge sur la surveillance des élèves dans la mesure où le temps de repas est réduit d'une dizaine de minutes. Le Principal rassure en expliquant que la surveillance des élèves reste assurée en continu et que les élèves concernés par le troisième service attendront soit dans la cour de récréation soit en salle d'étude, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
- Le Principal invite la mairie à échanger sur cette solution et propose à sa représentante au CA qu'un courrier commun soit fait aux parents des élèves.

**FIN DE SEANCE 18H15.**

**Signatures**

Le secrétaire de séance | Roland CLERICI, Adjoint-gestionnaire

Le Chef d'établissement | Sylvain SOUCHON, Principal

